



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des affaires étrangères DFAE

Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche
DEFR

Département fédéral de justice et police DFJP

Rapport sur les résultats de la consultation relative à la deuxième contribution de la Suisse en faveur de certains États membres de l'UE (29.03.2018 – 04.07.2018)

DDC, SECO, SEM

28.09.2018



1. Contexte et présentation du projet

En 2004, le Conseil fédéral a reconnu l'élargissement de l'UE à l'Est comme un nouveau pas important vers davantage de sécurité, de stabilité et de prospérité en Europe, dont profite également notre pays. Il s'est prononcé en faveur de l'octroi d'une contribution à l'élargissement aux États d'Europe de l'Est pour les soutenir dans leurs efforts visant à réduire les disparités économiques et sociales dans l'UE élargie. Ce faisant, la Suisse entendait à la fois manifester sa solidarité et consolider ses relations bilatérales avec l'UE. En acceptant la loi relative au référendum du 26 novembre 2006, les électeurs ont soutenu ce projet. Par la suite, en 2007, 2009 et 2014, le Parlement a approuvé trois crédits-cadres d'un montant total de 1302 millions de francs sur une période de dix ans pour les treize États ayant rejoint l'UE depuis 2004 (UE-13¹). Les projets soutenus dans les pays de l'UE-10 se sont achevés avec succès à la mi-2017, la plupart d'entre eux ayant atteint, voire dépassé leurs objectifs. La réalisation des projets se poursuit encore jusqu'à fin 2019 en Bulgarie et en Roumanie et jusqu'à fin 2024 en Croatie.

Le 28 mars 2018, le Conseil fédéral a lancé la procédure de consultation relative à la deuxième contribution de la Suisse en faveur de certains États membres de l'UE. Il a alors indiqué sa volonté d'analyser ensuite les résultats de la consultation, d'examiner l'état des relations d'ensemble entre la Suisse et l'UE ainsi que les progrès réalisés, notamment en ce qui concerne la reconnaissance de l'équivalence de la bourse suisse (art. 23 MiFIR), et de décider sur cette base de la suite à donner. Concernant l'approbation des crédits-cadres correspondants, la décision définitive reviendra au Parlement.

Comme pour la contribution suisse à l'élargissement, il est prévu que la deuxième contribution s'élève également à 1302 millions de francs. Un montant de 1102 millions de francs devrait servir à renforcer la cohésion dans les pays de l'UE-13, notamment à travers des projets menés dans le nouveau domaine prioritaire qu'est la formation professionnelle. Quant aux 200 millions restants, ils visent à financer des mesures dans le domaine de la migration, lesquelles seront mises en œuvre non seulement dans l'UE-13, mais également dans d'autres pays de l'UE fortement exposés aux mouvements migratoires. En fonction des priorités des pays partenaires, les fonds seront aussi engagés dans d'autres domaines thématiques tels que la protection de l'environnement et du climat, la coopération en matière de recherche, les systèmes de protection sociale et de santé, le développement du secteur privé, la sécurité, la participation citoyenne et la transparence.

2. Procédure de consultation

Afin de déterminer si le projet est pertinent quant au fond, s'il est exécutable et susceptible d'obtenir une large acceptation, les cantons, les partis politiques représentés à l'Assemblée fédérale, les associations faitières des communes, des villes et des régions de montagne, les associations faitières de l'économie ainsi que d'autres milieux concernés et diverses

¹ Bulgarie, Chypre, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Slovénie et République tchèque.



organisations ont été invités à participer à la définition de la position de la Confédération et à l'élaboration de sa décision. La consultation s'est déroulée du 28 mars au 4 juillet 2018.

Les participants ont été invités à répondre aux deux questions suivantes :

- Êtes-vous favorable à l'octroi d'une deuxième contribution de la Suisse en faveur de certains États membres de l'UE ?
- Êtes-vous favorable aux domaines prioritaires de la formation professionnelle et de la migration ?

Les prises de position reçues sont au nombre de 53. Ont donné leur avis 22 cantons – dont le CdC, 7 partis politiques, 5 associations faïtières ainsi que 19 organisations œuvrant dans les domaines du développement, de la migration, de la formation, de l'économie et de la politique extérieure. Une vue d'ensemble des prises de position reçues et la liste des participants sont présentées dans l'annexe au présent rapport.

Toutes les prises de position, de même que les documents de la consultation et le rapport sur les résultats, sont publiés sur le site web du Conseil fédéral :

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/droit-federal/procedures-consultation.html>.

3. Vue d'ensemble des prises de position des participants à la procédure de consultation

Participants	Êtes-vous favorable à l'octroi d'une deuxième contribution de la Suisse en faveur de certains États membres de l'UE ?					Êtes-vous favorable aux domaines prioritaires de la formation professionnelle et de la migration ?	
	Oui	Oui, mais l'évaluation positive des relations d'ensemble CH-UE est un point important	Oui, mais l'évaluation positive des relations d'ensemble CH-UE et la reconnaissance de l'équivalence de la bourse suisse pour une durée illimitée sont des points importants	Non	Autres avis	Formation professionnelle	Migration
Cantons (22)	10	5	5	2	0	20	21
Partis politiques (7)	2	2	2	1	0	6	6
Associations faïtières (5) ²	2	3	0	0	0	4	4
Autres milieux concernés (19)	15	2	0	1	1 ³	14	13
Total (53)	29	12	7	4	1	44	44

² Deux associations faïtières ont explicitement renoncé à prendre position (l'Association des Communes Suisses et l'Union des villes suisses).

³ AsyLex s'oppose à une contribution en faveur de la Bulgarie, de la Hongrie, de la Pologne et de la République tchèque dans le domaine de la migration.



Parmi les 53 prises de position reçues, 48 sont favorables, avec ou sans réserve, à l'octroi d'une deuxième contribution. Quatre participants (NW, OW, UDC et ASIN) y sont opposés et un s'exprime différemment quant au domaine prioritaire migration.

Il ressort des avis favorables que la stabilité, la sécurité et la prospérité de l'Europe, de même que l'accès au marché intérieur de l'UE, sont profitables à la Suisse et que la deuxième contribution aidera à consolider les relations bilatérales de la Suisse avec l'UE et à renforcer les partenariats entre les institutions suisses et celles des pays partenaires. Les résultats et l'efficacité de la contribution à l'élargissement sont jugés positivement et considérés comme une bonne base pour la suite de la coopération. La contribution de la Suisse est par ailleurs perçue comme un geste de solidarité. Les avis défavorables soulignent en particulier que les avantages pour la Suisse ne sont pas assez conséquents. L'argument de la Commission européenne, selon lequel la Suisse doit payer un « droit d'accès au marché intérieur de l'UE », est jugé irrecevable dans la mesure où la Suisse permet également à l'UE d'accéder au marché helvétique et présente vis-à-vis d'elle un déficit commercial.

Les domaines prioritaires⁴ proposés, à savoir la formation professionnelle et la migration, sont explicitement approuvés par 44 participants. Plusieurs d'entre eux souhaitent en ajouter d'autres : la protection de l'environnement et du climat (citée dans 8 prises de position), le soutien à la société civile (7) et la recherche (4). Concernant la mise en œuvre stratégique, plusieurs participants insistent sur la nécessité de poursuivre et de partiellement renforcer le système de contrôle des résultats mis en place ainsi que des mesures de prévention de la corruption. Les participants ont par ailleurs exprimé à plusieurs reprises leur intérêt pour des projets pluridisciplinaires, pour la poursuite de certains projets et partenariats soutenus efficacement dans le cadre de la contribution à l'élargissement et pour des projets internationaux de recherche. De nombreux cantons et organisations se disent en outre intéressés à mettre à profit leur propre savoir-faire dans le cadre d'une deuxième contribution.

Le PBD, le PS, les Verts et les organisations œuvrant dans le domaine de la politique du développement soulignent le fait que la contribution est motivée par des considérations économiques et politiques et qu'elle ne doit pas se faire, du point de vue financier et en termes de personnel, au détriment de la coopération au développement et de l'aide humanitaire. L'USAM souhaite, au contraire, qu'elle fasse l'objet d'une compensation intégrale au titre de la coopération au développement.

4. Résultats détaillés de la consultation

4.1 Cantons

Au total, 19 cantons ainsi que la Conférence des délégués à l'intégration (CDI) soutiennent l'octroi d'une deuxième contribution. Parmi ceux-ci, cinq cantons (FR, GL, JU, VS, ZG) considèrent néanmoins qu'une évaluation positive des relations d'ensemble entre la Suisse et l'Union européenne doit conditionner cette nouvelle contribution. Cinq autres (AG, BE, SG, TG, ZH) mentionnent non seulement la nécessaire évolution positive des relations d'ensemble

⁴ Pour plusieurs participants, la distinction entre les « objectifs » et les « domaines prioritaires » n'était pas claire. Ces points sont présentés plus clairement dans le message.



CH-UE, mais aussi l'obligation, pour la Commission européenne, de reconnaître l'équivalence de la bourse suisse pour une durée illimitée. Un canton (TG) souhaite également des résultats positifs dans d'autres domaines, comme par exemple avec le programme Erasmus. Le canton de Saint-Gall estime en outre qu'il est important de clarifier l'accord institutionnel. Pour les cantons d'Argovie et du Jura, le fédéralisme suisse représente un pilier institutionnel important. Le canton du Valais rejoint cette argumentation et associe l'octroi d'une deuxième contribution à une application stricte du principe de subsidiarité, au respect des compétences cantonales et à la défense d'intérêts légitimes. Le canton de Zoug souhaite quant à lui que les deux crédits-cadres soient soumis au référendum en raison de la hauteur du montant et de la sensibilité politique du dossier.

Deux cantons (NW, OW) se prononcent contre la contribution. Puisque les objectifs visés de 250 projets soutenus dans le cadre de la contribution à l'élargissement ont atteint, voire dépassé, le canton d'Obwald s'interroge sur la nécessité d'une deuxième contribution alors même que la Confédération doit réaliser des économies dans différents domaines. D'après le canton de Nidwald, l'approche bilatérale adoptée ces dernières années s'est avérée appropriée et efficace, d'où la difficulté de comprendre pourquoi la Suisse, qui n'est pas membre de l'UE, devrait lui octroyer une deuxième contribution.

Les domaines prioritaires définis par le Conseil fédéral sont accueillis favorablement par la majorité des cantons. L'un des deux cantons opposés à la deuxième contribution (NW) indique qu'en cas d'octroi de la contribution, les deux domaines prioritaires proposés seraient effectivement appropriés. Six cantons (AG, BE, SG, SH, TG, ZH) évoquent le renforcement et la poursuite des partenariats engagés dans le cadre de la contribution à l'élargissement, ainsi que la valorisation de l'expertise suisse dans les deux domaines prioritaires.

Les cantons favorables à la deuxième contribution mentionnent l'importance d'une Europe sûre, stable et prospère (AR, GL, JU, FR, NE, SH, TI, ZG, CDI), le renforcement des relations bilatérales (AG, BE, GL, GE, JU, NE, SH, TI, VD, VS, ZH) et un geste de solidarité contribuant à atténuer les disparités dans les nouveaux États membres de l'UE (FR, GE, NE, SH, VS, ZH). Selon deux cantons (GE, VD), la deuxième contribution renforce par ailleurs la position de la Suisse dans ses négociations avec l'Union européenne. Pour quelques cantons (GE, TI, VD, ZG), la contribution consolide l'accès de la Suisse au marché européen. Pour deux cantons (AI, SH), le système de suivi et de monitoring des projets est important pour contrôler leur efficacité et empêcher les malversations. Le canton de Schaffhouse souhaiterait renforcer encore la présence sur place.

4.2 Partis politiques

Six des sept partis politiques ayant pris position (PBD, PDC, PLR, pvl, les Verts, PS) estiment que la poursuite de la contribution suisse est importante pour renforcer les relations bilatérales de notre pays avec l'UE. Du double point de vue économique et politique, un environnement sûr, stable et prospère est jugé profitable à la Suisse.

Selon le PS et les Verts, la cohésion européenne répond aux intérêts de la Suisse, indépendamment de l'évolution des négociations avec l'UE. Ils estiment que face à un multilatéralisme en crise, il est particulièrement important d'investir dans les valeurs



européennes et la coopération avec l'UE ainsi que de renforcer la démocratie et l'état de droit dans les pays d'Europe de l'Est. Considérant qu'il s'agit également de contribuer à la mise en œuvre de l'agenda pour la paix et de l'Agenda 2030, le PS comprend difficilement pourquoi le Conseil fédéral n'a pas prolongé automatiquement la contribution de la Suisse, comme l'ont fait les autres États de l'AELE. D'autant qu'en 2017, l'UE a fait un pas vers la Suisse sur de nombreux dossiers jusqu'alors bloqués. Le PS demande que cette coopération soit maintenue sans interruption au-delà de 2024.

Quatre partis politiques (PBD, PDC, PLR, pvl) sont favorables à la deuxième contribution, mais souhaitent que le Conseil fédéral tienne compte dans sa décision des relations politiques d'ensemble entre la Suisse et l'UE. Ils précisent par ailleurs que la contribution doit être octroyée de manière autonome (PLR : « volontaire »). Selon les Verts et le pvl, cette contribution autonome ne doit pas avoir de lien direct avec d'autres dossiers. Deux partis (PDC, PLR) souhaitent conditionner l'octroi d'une deuxième contribution à la reconnaissance de la bourse suisse par l'UE pour une durée illimitée.

L'UDC s'oppose à ce que la Suisse procède à d'autres versements sans une contrepartie concrète et demande que la contribution soit soumise au référendum. Elle ne comprend pas qu'une deuxième contribution puisse être octroyée en l'absence de résultats concrets dans les négociations avec l'UE. Selon l'UDC, l'UE ne peut aucunement faire payer à la Suisse un droit d'accès au marché intérieur européen puisque la Suisse garantit à l'UE un accès au marché helvétique et présente vis-à-vis d'elle un déficit commercial. Cette deuxième contribution reviendrait à financer des concurrents économiques de la Suisse. À leurs yeux, les retours sur investissement dont devait bénéficier la Suisse dans le cadre de la première contribution ne se sont pas concrétisés.

Tous les partis, à l'exception de l'UDC, sont favorables aux domaines prioritaires proposés (formation professionnelle et migration) et se félicitent que le soutien de la Suisse dans le domaine de la migration profite également à des pays extérieurs à l'UE-13 fortement exposés aux mouvements migratoires. Le PLR souhaite engager une part plus importante de la contribution dans le domaine de la migration, une option que le PDC aimerait également laisser ouverte. Selon le PBD, le soutien de la Suisse apporte une contribution majeure à la protection des frontières extérieures de l'UE, ce qui est également important pour la sécurité intérieure de notre pays. Le PDC estime que l'expertise suisse doit aider les pays concernés à endiguer durablement la migration illégale et secondaire en Europe par le biais d'une procédure d'asile plus cohérente et de procédures de retour plus efficaces. Pour les demandes d'asile infondées, la mise en œuvre des procédures devrait être accélérée. Le PS et les Verts demandent que la contribution de la Suisse ne soutienne aucune mesure répressive ni aucun renvoi forcé.

Concernant les domaines prioritaires de la deuxième contribution, le pvl aimerait une prise en compte particulière de l'objectif visant à protéger l'environnement et le climat, tandis que le PS souhaiterait que la Suisse œuvre davantage à promouvoir le partenariat social, la sécurité sociale, la société civile, la transparence, ainsi que la prévention et la lutte contre la corruption.

Le montant de la contribution est jugé raisonnable par quatre partis (PBD, PDC, PLR, pvl) et nettement trop faible par le PS. Trois partis (PBD, les Verts, PS) indiquent que la deuxième



contribution de la Suisse ne doit pas, du point de vue financier et en termes de personnel, se faire au détriment de la coopération au développement et de l'aide humanitaire.

Concernant la stratégie de mise en œuvre, deux partis (PDC, pvl) réclament un contrôle d'efficacité. Le pvl suggère de planifier dès le début des études d'efficacité pour les interventions clés, en particulier dans le domaine de la formation professionnelle. Selon le PDC, la Suisse doit se concentrer sur les pays dans lesquels son engagement est jugé le plus pertinent.

4.3 Associations faïtières

Les cinq associations faïtières ayant pris position (economiesuisse, SAB, ASB, USS, USAM) sont favorables à la deuxième contribution de la Suisse pour autant que certaines conditions soient remplies. L'ASB et economiesuisse considèrent cette contribution comme un investissement dans le développement économique, social et politique des pays partenaires. L'UE étant le premier partenaire commercial de la Suisse, une amélioration du contexte européen représente pour les entreprises suisses une chance de trouver de nouveaux partenaires ou de réaliser des investissements. Du point de vue de l'USS, la Suisse tire avantage du marché intérieur européen par le biais de contrats bilatéraux et doit donc elle aussi apporter une contribution. L'ASB et economiesuisse estiment toutefois que l'octroi d'une deuxième contribution doit être décidé dans le cadre d'une évaluation globale des négociations en cours avec l'UE (réglementation de l'accès au marché, électricité, procédure d'équivalence dans le secteur financier et autres dossiers importants pour l'économie suisse). Pour le SAB, la poursuite de la contribution n'entre en ligne de compte que si l'UE n'adopte aucun nouveau traité ayant des conséquences négatives pour la Suisse. Le SAB mentionne explicitement les règles européennes sur les aides d'État. L'USAM est favorable à la contribution, pour autant qu'elle soit volontaire, que les fonds proviennent entièrement du budget de la coopération au développement et qu'il fasse rapport au Parlement tous les deux ans.

Quatre des cinq associations faïtières (economiesuisse, ASB, USS, USAM) sont favorables aux domaines prioritaires de la formation professionnelle et de la migration. Le SAB ne se prononce pas sur la question, mais demande que les fonds soient engagés majoritairement dans les régions de montagne. L'ASB souhaite que 80 % des fonds soient consacrés aux deux domaines prioritaires proposés. Pour l'USS, la contribution dans le domaine de la migration doit cibler en priorité des mesures de protection et d'intégration et ne doit financer aucune procédure de nature coercitive. Elle estime par ailleurs qu'il est important de promouvoir la société civile et les partenaires sociaux.

4.4 Autres milieux concernés et organisations

Quinze organisations (Alliance Sud⁵, IFFP, CFM, Conseil des EPF, Nebs, Pro Natura, REDD, ASPE, FNS, CRS, swissmem, swissuniversities, Tdh, TREP, YES) sont favorables à la contribution suisse sans aucune réserve. Deux autres (CP, FER) y sont également favorables, mais considèrent l'évaluation des relations politiques d'ensemble entre la Suisse et l'UE

⁵ Alliance Sud représente six organisations suisses œuvrant en faveur du développement : Swissaid, Action de Carême, Pain pour le prochain, Caritas, Helvetas et l'Eper.



comme un élément décisionnel important. L'approbation des organisations est motivée en particulier par le souhait de voir se renforcer et se poursuivre des partenariats entre des institutions suisses et des institutions des pays partenaires. Le Conseil des EPF, le FNS et swissuniversities rappellent que les programmes de coopération et le réseautage dans le domaine de la recherche sont importants pour la Suisse également. Selon la CFM, la contribution permet à la Suisse de se positionner comme un partenaire fiable et innovant, qui participe de façon constructive à la résolution de problématiques mondiales. Six organisations estiment en outre que la stabilité, la sécurité et la prospérité de l'Europe profitent à la Suisse.

L'ASIN s'oppose à une deuxième contribution suisse, au motif que le Conseil fédéral n'est pas suffisamment disposé à défendre les intérêts et la souveraineté de la Suisse vis-à-vis de l'UE. L'argument de la Commission européenne selon lequel la Suisse doit payer un « droit d'accès au marché intérieur de l'UE » est jugé irrecevable, la Suisse apportant déjà une contribution suffisante au fonctionnement de ce marché. Pour l'ASIN, le lien thématique entre la migration et la cohésion n'est pas démontré et la coopération proposée dans le domaine de la migration ne crée aucun avantage pour la Suisse. Elle demande par conséquent que les deux crédits-cadres soient rejetés. Dans le domaine de la migration, AsyLex ne veut pas soutenir les États qui, malgré la stabilité de leur croissance économique, n'appliquent pas les quotas d'accueil en vigueur dans l'UE et réalisent des investissements visant à repousser, décourager et expulser des réfugiés.

Quatorze organisations sont favorables à l'idée de faire de la formation professionnelle un domaine prioritaire. Plusieurs estiment qu'investir dans ce domaine présente un intérêt pour la Suisse. L'objectif est de former des professionnels, d'adapter la formation aux besoins du marché du travail et de réduire le chômage des jeunes. D'après la TREP, la diffusion du système suisse de formation professionnelle favorise en outre la reconnaissance internationale des diplômes suisses et du niveau de qualification de la Suisse.

Treize organisations soutiennent explicitement le domaine prioritaire de la migration. Du point de vue de la CFM et des organisations œuvrant dans le domaine de la politique du développement, les projets doivent mettre l'accent sur les droits de l'homme et la protection des réfugiés.

Sept organisations souhaitent définir des thèmes supplémentaires dans les domaines de l'environnement (plus précisément le climat et la biodiversité), du soutien à la société civile et de la recherche. Le Conseil des EPF, le FNS et swissuniversities seraient favorables à ce que la Suisse soutienne également des partenariats internationaux dans le domaine de la recherche et que l'expertise suisse en matière de recherche soit mise au service de domaines tels que la migration ou la protection de l'environnement et du climat. Au total, sept organisations expriment le souhait de soutenir la réalisation de projets pluridisciplinaires.

Les organisations œuvrant dans le domaine de la politique du développement jugent important de garder l'Agenda 2030 en point de mire. Elles estiment toutefois que la contribution suisse vise davantage à défendre des intérêts politiques et économiques qu'à soutenir le développement durable à l'échelle mondiale. Pour elles, le versement de la deuxième contribution ne doit pas se faire au détriment de la coopération au développement et de l'aide humanitaire de la Suisse. L'ASPE et YES seraient également favorables à une contribution



d'un montant plus élevé. L'ASPE demande en outre que le crédit-cadre pour la cohésion ne soit pas limité aux seuls États de l'UE-13.



Annexes

A. Vue d'ensemble des prises de position reçues

Destinataires	Invités	Invités ayant pris position	Prises de position spontanées	Total
Cantons et CdC	27	22	-	22
Partis politiques	13	7	-	7
Associations faïtières des communes, des villes et des régions de montagne	3	1	-	1
Associations faïtières de l'économie	9	4	-	4
Autres milieux concernés	40	8	11	19
Total	92	42	11	53



B. Liste des participants à la consultation

1. Cantons

Chancellerie d'État du canton d'Argovie AG
Chancellerie d'État du canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures AI
Chancellerie d'État du canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures AR
Chancellerie d'État du canton de Berne BE
Chancellerie d'État du canton de Bâle-Campagne BL
Chancellerie d'État du canton de Bâle-Ville BS
Chancellerie d'État du canton de Fribourg FR
Chancellerie d'État du canton de Genève GE
Chancellerie d'État du canton de Glaris GL
Chancellerie d'État du canton du Jura JU
Chancellerie d'État du canton de Neuchâtel NE
Chancellerie d'État du canton de Nidwald NW
Chancellerie d'État du canton d'Obwald OW
Chancellerie d'État du canton de Saint-Gall SG
Chancellerie d'État du canton de Schaffhouse SH
Chancellerie d'État du canton du Tessin TI
Chancellerie d'État du canton de Thurgovie TG
Chancellerie d'État du canton de Vaud VD
Chancellerie d'État du canton du Valais VS
Chancellerie d'État du canton de Zoug ZG
Chancellerie d'État du canton de Zurich ZH
Conférence des délégués à l'intégration CDI

2. Partis politiques

Parti bourgeois-démocratique PBD
Parti démocrate-chrétien PDC
PLR. Les Libéraux-Radicaux
Parti écologiste suisse - Les Verts
Parti vert'libéral pvl
Parti socialiste suisse PS
Union démocratique du centre UDC

3. Associations faitières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national

Groupement suisse pour les régions de montagne SAB

4. Associations faitières de l'économie qui œuvrent au niveau national

economiesuisse
Association suisse des banquiers ASB
Union suisse des arts et métiers USAM
Union syndicale suisse USS

5. Autres milieux concernés et organisations

Action pour une Suisse indépendante et neutre ASIN
Alliance Sud
AsyLex
Centre Patronal CP
Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle IFFP
Commission fédérale des migrations CFM
Conseil des EPF
Fédération des Entreprises Romandes FER
Fondation Terre des hommes Tdh
Nouveau Mouvement européen Suisse NOMES
Pro Natura
Réseau – Échanges – Développement Durable REDD
Croix-Rouge suisse CRS
Swissuniversities
Fonds national suisse de la recherche scientifique FNS
Association suisse de politique étrangère ASPE
Swissmem
Table ronde Écoles professionnelles TREP
Young european swiss - YES